

## ÉPREUVES ARTISTIQUES D'ADMISSION

Année académique 2025-26 / ARTS<sup>2</sup> - 7 rue de Nimy - 7000 Mons

---

L'inscription à ARTS<sup>2</sup> (domaine **Danse**) est d'abord soumise à une **épreuve d'admission**. L'inscription ne peut être finalisée qu'après réussite de cette épreuve et envoi d'une notification d'admission. Pour participer à l'épreuve d'admission, vous devez obligatoirement remplir le formulaire de demande d'inscription, en suivant les instructions sur :

[www.artsaucarre.be/devenir-etudiant](http://www.artsaucarre.be/devenir-etudiant)

**Clôture des candidatures pour postuler aux épreuves d'admission du Bachelier danse : le 8 juin 2025 à minuit.**

**Épreuves d'admission : les 2, 3 et 4 juillet 2025, à Charleroi.**

**Nous accueillons tous les candidats, sans aucune exigence de pré-requis pour postuler. Notre programme valorise la diversité des expériences et des parcours, reconnaissant que chaque individu apporte une richesse unique à la communauté artistique.**

---

### **Comment être convoqué aux épreuves d'admission ?**

*L'inscription à ARTS<sup>2</sup> (domaine Danse) est d'abord soumise à une épreuve d'admission. Un formulaire de demande d'inscription est à remplir en ligne. Le candidat y joint toute une série d'annexes : diplômes, CV, expériences, parcours artistique éventuel, relevé de notes d'éventuelles études supérieures, etc.*

Ce formulaire est ensuite transmis au domaine danse qui prendra le candidat en charge lors des épreuves.

*Pour participer à l'épreuve d'admission, vous devez au préalable remplir le formulaire de demande d'inscription (Application form), en suivant les instructions sur :*

**[www.artsaucarre.be/devenir-etudiant](http://www.artsaucarre.be/devenir-etudiant)**

Ensuite, vous pourrez introduire votre dossier de candidature directement aux responsables du domaine.

Pour intégrer la formation, plusieurs étapes sont à accomplir :

1. Une demande d'inscription ;
2. Un dossier d'admission composé de différentes pièces ;
3. Trois jours d'audition.

## ÉTAPE 1 : DEMANDE D'INSCRIPTION

Les candidat.e.s remplissent en ligne le formulaire de demande d'inscription à ARTS<sup>2</sup> et y joignent les pièces qui y seront demandées.

[www.artsaucarre.be/devenir-etudiant](http://www.artsaucarre.be/devenir-etudiant)

## ÉTAPE 2: DÉPÔT DU DOSSIER D'ADMISSION

Il est demandé aux candidat.e.s de rédiger le **dossier de candidature** via le formulaire spécifique au domaine de la danse, téléchargeable sur le site d'ARTS<sup>2</sup> (domaine Danse) ou sur le site du domaine danse

- [www.artsaucarre.be/danse/presentation-du-domaine](http://www.artsaucarre.be/danse/presentation-du-domaine)
- [www.danse-artsaucarre.be/devenir-etudiant](http://www.danse-artsaucarre.be/devenir-etudiant)

Envoyez ce **formulaire dûment complété**, un **curriculum vitae**, une **vidéo** dans laquelle vous dansez un solo de maximum 2 minutes, et une **photo** par we-transfer (ou autre) à [julie.bougard@artsaucarre.be](mailto:julie.bougard@artsaucarre.be).

Sur base des dossiers reçus, le jury d'admission opère une sélection des candidat.e.s qui seront admis.es aux auditions.

## ÉTAPE 3 : LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les candidat.e.s **sélectionné.es** seront **invité.es** à participer à une audition les **2, 3 et 4 juillet 2025**, à Charleroi danse.

À l'issue de ces journées, le jury d'admission effectue le choix des candidat.e.s invité.e.s à rejoindre la formation.

---

CLÔTURE DES CANDIDATURES POUR POSTULER AUX ÉPREUVES D'ADMISSION DU BACHELIER : **LE 8 JUIN 2025 À MINUIT.**